

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 45

N°156

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 OCTOBRE 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 14 octobre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 8 octobre 2021, s'est réuni à l'Hôtel de Ville à 19H00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjointes au Maire

AUGY Thierry, DESCAMPS Christiane, CHIKHDENE Zayen, DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, CHARTIER Lewis, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, GILLY Jean Paul, FAUCHEUX Gilbert, KARROUMI Sofienne, NIFEUR Nadege, KARMAN Jean jacques, BOUCHA Safia, NAULEAU Pierre yves, YAOU Fatima, YONNET-SALVATOR Evelyne, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Est absent : BUTT Zishan.

Excusé : EMEL Maryse .

Représentés par :

Monsieur Samuel MARTIN	Madame Zakia BOUZIDI
Madame Annie VACHER	Madame Marie-francoise MESSEZ
Madame Mizgin OZHAN	Monsieur Pierre SACK
Madame Marie Amelie ANQUETIL	Madame Marie-pascale REMY
Madame Katalyne BELAIR	Monsieur Sofienne KARROUMI
Monsieur Marc GUERRIEN	Madame Nadege NIFEUR

Secrétaire de séance : Princesse GRANVORKA

Direction des Achats et Commande Publique/Commande Publique

OBJET : Approbation de la contribution financière exceptionnelle au profit du groupement d'intérêt public Maximilien, profil acheteur de la collectivité.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jose LESERRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°007 du 31 janvier 2013 approuvant la démarche de mise en œuvre du portail des marchés publics Maximilien,

Vu la convention constitutive du groupement d'intérêt public signée le 22 février 2013,

Vu le budget communal,

Considérant que la ville d'Aubervilliers est l'un des membres fondateurs du groupement d'intérêt public Maximilien ;

Considérant que la collectivité utilise à ce jour ce profil acheteur pour la publication de l'ensemble des contrats de la commande publique ;

Considérant que le développement de la plateforme a entraîné un nombre croissant d'adhérents ;

Considérant que dans ce cadre l'augmentation de la demande conduit à de plus fortes sollicitations de l'équipe technique et que les effectifs n'ont que peu évolué depuis ;

Considérant qu'il s'avère nécessaire de recruter une nouvelle personne au sein du service technique, poste non budgété en 2021 ;

Considérant qu'afin de poser un cadre plus pérenne pour les années à venir, il a été convenu et voté par le Conseil d'Administration du 02 mars 2021 de faire une étude sur le modèle économique, juridique et technique du GIP ;

Considérant qu'une assistance à maîtrise d'ouvrage a été retenue via le lancement d'une consultation et démarrera dans les prochains jours ses travaux, en s'appuyant sur les élus et agents qui se sont portés volontaires pour participer ;

Considérant que la restitution de ces travaux et les actions mises en œuvre ne pourront avoir des répercussions sur le modèle économique du GIP et le budget avant 2022 ;

Considérant qu'en complément, une réunion de travail avec les référents administratifs des membres fondateurs et associés du GIP s'est tenue le 14 avril dernier pour échanger sur ces questions et évoquer des pistes de financement à très court terme pour ne pas mettre en péril l'équilibre financier du GIP ;

Considérant dans ce cadre que la collectivité en tant que membre fondateur souhaite

contribuer financièrement de manière exceptionnelle en complément de la cotisation annuelle ;

Adoption à la majorité par 47 pour , 4 se sont abstenus(Marc GUERRIEN , Nadege NIFEUR, Yonel COHEN-HADRIA, Nabila DJEBBARI)

DELIBERE :

APPROUVE la contribution exceptionnelle de 5000 € au profit du GIP Maximilien.

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité.

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né d'un refus implicite du silence gardé par le Maire pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 21/10/21

Accusé en préfecture :

93-219300019-20211014-lmc121687-DE-1-1

Publiée le : 22/10/21

Certifiée exécutoire : 22/10/21

Le Maire,
Karine FRANCLET



